



Participation pour l'avocat

Par **laureling**, le **20/07/2010** à **11:15**

Bonjour,

je suis en instance de divorce et j'ai un avocat qui s'occupe de mon affaire, le mariage a été dissout et il ne reste que le partage des biens à faire, j'ai droit à l'aide juridictionnelle totale et, comme il y a un bien immobilier, mon avocat me dit que je devrais lui payer une participation à la fin de l'affaire, une participation qui se monterait à environ 800e? est ce légal? et que puis je faire si il me la réclame, merci beaucoup de vos réponses

Par **chris_idv**, le **20/07/2010** à **11:41**

Bonjour,

L'aide juridictionnelle totale couvre les honoraires de l'avocat mais pas tous frais, notamment notariés, lors du changement de propriétaire d'un bien immobilier.

Si votre avocat ne vous convient pas vous pouvez en solliciter un(e) autre.

Cordialement,